L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 1er OCTOBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES - EDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $5; par trimestre, $3.
Prix d'une exemplaire, 10 CENTS.
EDITION BI-HEBDOMADAIRE.
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; Par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces translatrices, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS la ligne pour chaque insertion subséquente.
Les annonces translatrices de la page éditoriale paieront $1 50 la ligne pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au cas c. dans la page éditoriale, paieront $ 50 par le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués et désirés pour les annonces translatrices, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'entreprises d'affaires paieront 20 cents par la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce translatrice doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertion ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

JEUDI MATIN, 1er OCTOBRE.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:
HORATIO SEYMOUR,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
FRANK P. BLAIR,
DU MISSOURI.

Annonces Politiques.

Le prix d'insertion des annonces politiques est INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces

Par Vincent & Co. à leur salle d'encan, rue de Chartres—gros de vente sans réserve, de marchandises sèches, parapluies, tapis, devants de cheminées, &c.

Par S. Roger & Co. à leur salle d'encan, rue de la Bourse—300 caisses bottes, souliers et bridequins.

Par R. Gutierrez, à 10 heures, au coin des rues St. Philippe et Bourbon—la certaine d'une épicerie ayant un bon stock, literie, &c.

Par S. Guinaut, à 10 heures, rue Bourbon No 43, entre Bienville et Dauphine—tout l'ameublement de cette belle résidence, se composant de parloir riche salon, tapis, glaces, tables, toilettes, &c, tableaux, verrerie, vaisselle, batterie de cuisine, &c.

Par O. de Fébret, à 11 heures, dans la rue de la Paix, entre les rues Casacalvo (Bayou) et Rapides—1 choix de bois de charpente préparé, tels que jalousies, portes à panneaux, chassis, cadres, rampes, bois à plafonds, &c, et un baigoire de Fairbank.

Par Montgomery, Bray & Co. à leur salle d'encan rue du Camp à 11 h. avec—un assortiment général de mes bles et d'ustensiles de cuisine. Et aux écuries de P. Limet, rue Gravier, plusieurs chevaux appareillés et de toutes sortes; aussi des mules et vaches laitières, buggies, waggons &c.

Par H. Oman, Marks & Co., au No. 38 de la rue de Chartres—Habillements faits de saison, lingerie de mes sieurs, chaussures laine et fournitures.

Par E. E. Murphy, au No. 42 de la rue des Magasins—Pierres et plombs, moutarde française.

☞ Achetez vos comestibles et choisissez chez M. Erdoes Turgis, 92 Vieille-Levée.

VENTE D'UN RICHE MOBILIER. — M. S. Guinault, encanteur, procédera, jeudi 1er octobre, à 10 heures du matin, à la vente aux enchères du riche mobilier de la maison située rue Bourbon, No 43, entre Bienville et Dauphine. C'est là une occasion unique d'obtenir à prix modérés des objets de luxe et autres qui en magasin coûteraient fort cher. Voir l'annonce dans les colonnes de ventes à l'encan. (2)

Hois et Bûcherie. — Aujourd'hui jeudi, 1er octobre, à 11 heures du matin, M. O. de Fébret, encanteur, vendra au les lieux, rue de la Paix entre les rues Casacalvo (maintenant Bayou) et la rue Bagatelle, (maintenant Bourbon) un lot considérable de jalousies, portes à panneaux, chassis, rampes d'escaliers en noyer, planches, bois de charpente, frêne noyer et peuplier, &c. Aussi, une grande baignoire de Fairbank. Nous recommandons cette vente à l'attention des charpentiers constructeurs et autres personnes y prenant intérêt.

Grande vente de Chaussures. — L'ouverture d'aujourd'hui est annoncée de MM. Louis Stern & Bros, rue des Magasins No 54 et rue Gravier No 36, vaut bien une rendredi 2 octobre, à 10 heures du matin, par la vente de 600 caisses de bottes, souliers et brodequins, composant un des plus magnifiques stocks qui aient jamais été offerts sur cette place. Nous invitons en conséquence tous les amateurs à se rendre à cette vente qui sera faite par lots à la convenance des acheteurs.

L'Enregistrement.

Nous répétons encore que, sous l'empire de la législation actuelle, à moins que l'on n'ouvre des bureaux dans chaque précinct, il sera matériellement impossible d'enregistrer tous les électeurs de la ville. En effet, l'enregistrement doit être clos d'après la loi, neuf jours avant l'élection, c'est à dire le 24 octobre. En retranchant trois dimanches, il ne reste donc que 21 jours pour inscrire trente à trente cinq mille citoyens. Il y a un bureau ouvert dans chaque ward, c'est à dire onze bureaux dans toute la ville. Avec les interrogatoires que les préposés posent aux postulants et la lenteur avec laquelle ils procèdent, ils ne peuvent enregistrer dans chaque bureau plus de 10 citoyens par heure, ou 80 par jour, ce qui donne pour tous les bureaux 880 par jour. En admettant que cette moyenne soit obtenue tous les jours, ce qui est plus que douteux, il n'y aurait au bout des 21 jours que 18,480 citoyens d'inscrits, c'est à dire environ une moitié de ceux qui ont le droit de voter.

Tout en recommandant aux démocrates de se faire inscrire le plus tôt possible et aux présidents de chefs de veiller à ce que les membres de leurs organisations respectives remplissent cette formalité sans délai, nous insistons pour qu'on obtienne soit la création de nouveaux bureaux, soit l'adoption du bill de M. Bacon qui permettrait de voter avec les anciens certificats, sans quoi un grand nombre d'électeurs se trouveront privés du droit de vote.

Voici le texte du rapport qui a été adressé au Sénat par le comité chargé de s'enquérir des procédés employés par le bureau d'enregistrement.

A l'honorable Sénat de la Louisiane:

Le comité spécial nommé conformément à la résolution autorisée, a l'honneur de rapporter qu'il a rempli son devoir, et il a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

Après avoir interrogé les différents préposés de le, du 2e, du 9e et du 10 wards, votre comité a été forcé d'arriver à la conclusion que le Bureau de Enregistrement, dont William Baker est le président, a donné, aux différents bureaux de préposés dans tout l'Etat, des instructions qui sont inconstitutionnelles et illégales, et tout à fait en dehors des prescriptions de la loi d'enregistrement. Le Bureau d'enregistrement soutient que les seules personnes qui peuvent prêter le serment désigné dans les instructions imprimées sous le nom de modèle No 3, sont ceux qui ont été favorisés et voté pour une Convention pour réviser la Constitution de cet Etat à élection le neuf les 27 et 28 septembre 1867, et que ceux qui n'ont pas eu faveur de la dite Convention ne peuvent prêter du dit affidavit. (Voir page 4).

Le Bureau d'enregistrement a de plus ordonné aux préposés de ne pas inscrire les citoyens qui ont été naturalisés par les 3me, 4e, 5e ou 6e Cours de districts dans la part nes d'Orléans depuis le 4 juillet 1867, en prétendant que ces cours, pendant les vacances, n'ont pas se droit de décerner des papiers de naturalisation (Voir page 5).

Ceci est clairement faux—les certificats émis par les cours de juridiction compétente, agissant en vertu d'une loi du Congrès, ont toute la valeur et le pouvoir de jugements, et ne doivent être regardés et respectés comme tels par tous les personnes.

Le Bureau d'enregistrement a de plus dit dans ses instructions aux différents bureaux de préposés que toutes les personnes qui ont occupé un emploi civil ou militaire, pendant ou au un plus sous les Etats confédérés, tous ceux qui ne sont enregistrées comme soutenus des Etats-Unis, qui ont été chefs de bandes de guérillas, ceux qui ont refusé de publier des articles de trahison dans les journaux, et ceux qui ont voté et signé une ordonnance de sécession dans aucun Etat, ne peuvent être enregistrés, à moins de produire le certificat du secrétaire d'Etat, prouvant qu'ils ont fait régulièrement leur rétractation, et qu'elle a été publiée dans le journal officiel—Voir page 5).

Ces instructions privent les personnes énumérées du droit de pratique du l'art. 2e de la Constitution, ce qui est non seulement injuste mais encore contraire à la Constitution.

Votre comité est clairement d'opinion qu'une personne qui est prête à prêter un des trois serments doit être inscrite, la responsabilité de l'acte pesant entièrement sur le postulant et que si des témoignages sont demandés par les préposés, ils doivent être pris contradictoirement sur le postulant.

Votre comité est, en outre, d'avis que l'acte supplémentaire qui permet au Bureau d'enregistrement de former des règlements est entièrement superflu, et de nature à engendrer le mécontentement public et des troubles. La loi est claire et suffisamment intelligible, et elle est applicable elle accomplira tout ce qui est requis.

Votre comité joint à son rapport une copie imprimée des instructions émises par le Bureau d'enregistrement, et les différentes pièces verbaux et les témoignages recueillis, le tout annexé pour être examiné par vous.

En vue de régler d'une façon définitive les différentes questions soulevées par l'interprétation des lois d'enregistrement, votre comité vous recommande pour rapidité l'urgence de la présente résolution.

Acte pour définir pour complètement les pouvoirs et les devoirs du Bureau d'enregistrement et des préposés pour l'enregistrement des votants qualifiés de l'Etat."

Le tout soumis respectueusement par le comité.

GEO. H. BRAUGHN, Chairman.
JNO. RAY.
GEO. Z. KELSO.

Ce rapport, comme on le voit, confirme ce que nous avons dit sur les pouvoirs des enregistreurs. Nous regrettons seulement que le comité n'ait pas abordé la question de savoir s'il sera matériellement possible d'inscrire tous les citoyens. Il est vrai que la second bill supplémentaire donne aux enregistreurs l'autorisation d'ouvrir autant de bureaux qu'ils le jugeront nécessaire, mais à-t-on le le font pas, il n'y a pas moyen de les y contraindre. Les démocrates ne doivent donc pas se contenter de concessions qui ne font qu'éluder la difficulté.

RECTIFICATION.—M. Andrieu, boltier rue des Remparts No 189, au préjudice duquel deux paires de souliers ont été volées par un noir nommé George Hastier, nous fait savoir qu'il n'est nullement de couleur comme notre rapporteur l'a dit par erreur. Il est français et parfaitement blanc.

AGENCE SPÉCIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES.—Le Maison Vor. Maignan & F. Laborde, Nos 23 et 25, rue Bienville (Agence spéciale d'Eaux-de-vie françaises pour le Sud) importe directement de France des vins, cognacs, sardines, etc.—Ces Messieurs sont les seuls agents de cognacs des marques Champagne Vineyard Proprietors' Co. (Gautier frères, Goldenburg, Henry Sutton, Alex. Seignette, Larondé frères et L. O. Lanyer. Ils importent également la marque d'Otar Dupuy & Co., et d'autres marques célèbres, ainsi que des vins rouges et blancs en barriques et en caisses. Voir l'annonce.

☞ Lorsque les PLANTATION BITTERS (amer d'habitation) furent offerts au peuple américain pour la première fois, il y a sept ans, on supposa que c'était quelque chose de nouveau et qu'on ne les avait jamais employées. C'est positive vrai aussi en ce qu'il s'agit d'un usage général. Il est encore vrai que les mêmes amers ont été mis et se sont vendus, dans l'Ile de St Thomas, il y a plus de quarante ans; tout vieux planteur, tout marchand ou capitaine qui trafiquaient avec les *Antilles* vous le dirout. Je me souviens parfaitement qu'au retour de mon père, qui était capitaine de navire et faisait un grand commerce aux tropiques) il avait invariablement ces amers à son bord et que le buffet de notre famille en enfermait toujours. Quand une maladie se déclarait, quelque grave ou quelque légère qu'elle fût, on avait recours à ces amers qui étaient considérés comme un remède souverain.

EAU MAGNOLIA—Supérieure à la meilleure Eau de Cologne importée d'Allemagne, et qui se vend à moitié prix. M J S

Convention démocratique
DE LA LOUISIANE.

1re SÉANCE, 30 SEPTEMBRE 1868.

Cette convention s'est réunie hier matin à 11 heures dans la salle d'Allemande, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse. La salle était convenablement décorée. On y voyait un portrait au pastel d'Horatio Seymour et un portrait du général Blair à cheval, et la bannière de club Hancock entourée de deux drapeaux.

M. Macon appelle le meeting à l'ordre et nomme Geo. W. Race comme président et E. North Cullom comme vice président. Ces deux nominations sont approuvées. M. Race a fait une adresse en sujet, l'objet de la Convention.

Le comité de 7 membres pour la vérification des pouvoirs se compose de MM. A. W. Walker, Sol. Dibble, J. Newell, E. O'Neil, Jr., Geo. Mc Henry, d'Ouachita; J. L. Gubernator, d'Orléans; J. Powell, d'Ouest Feliciana; J. J. White, des Rapides, et A. S. Herron, de Baton Rouge.

La séance est suspendue pour permettre aux membres de présenter leurs pouvoirs; La convention étant rouverte à l'ordre, le comité de vérification se retire.

Sur motion, les membres du comité actuel d'Etat et des diverses comités de paroisses sont invités à assister, sans avoir le privilège du vote.

Les membres démocrates de la législature seront aussi invités à occuper des sièges dans l'enceinte.

La séance est alors suspendue une demi-heure pour donner le temps au comité de vérification des pouvoirs de faire son rapport.

M. A. W. Walker, de St Bernard, présente vers deux heures le rapport du comité sur la vérification des pouvoirs. Le rapport est lu et adopté avec quelques additions aux noms des délégués. Le nom de E. Howard McCaleb est ajouté à la liste du 3me ward, d'Orléans, et celui de Henry H Welsh à la liste d'Est Baton Rouge.

Sur motion de Geo. Washington, la Convention procède à l'organisation permanente par MM. John McEnery, de Ouachita, Andrew S. Herron, d'Est Baton Rouge, et W. W. Pugh, de l'Assomption, sont proposés pour président. Le dernier refuse. Le major Herron ayant reçu 138 votes contre 115 donnés à M. McEnery, il est déclaré ananimement élu. M Herron remercie en faisant observer que la confiance que qui est chaudement reçue MM. Pugh et McEnery sont déclarés vice présidents et MM Arthur Arroyo et W. H. Ellis secrétaire et sous-secrétaire.

Des remerciements sont votés au colonel Race et on a lopte les réglements du Manuel de Jefferson qui ne permettent pas au même membre de parler plus de cinq minutes et plus deux fois sur le même sujet.

M. Walsh, d'Est Baton-Rouge, propose une résolution dans le but de ne décréter que des conclusions qui pour aient individuellement être adoptées d'après l'interprétation la plus stricte des lois en vigueur. La résolution est référée au comité de dix résolutions qui sera composé de onze membres dont les noms suivent. J. O. Fuqua, R. W. Richardson, J. Boyd King, D. F. Kenner, Jos. H. Sinclair, W. H. Hunt, R. H. Wickliffe, Joseph Edison, Dr. J. B. Wilkinson, J. H. Hebert et Duncan S. Gage.

La Convention s'ajourne à aujourd'hui à dix heures du matin.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.—L'acte relatif aux élections dans l'Etat de la Louisiane et pour mettre en vigueur l'article 103 de la Constitution de l'Etat a été finalement adopté avec un amendement pour la Sesse section, présenté par M. Campbell.

Le comité des réclamations a rapporté favorablement sur un acte accordant une pension de $1,000 par an à Mme Mary Ann Ferguson de 1814 et 1815 en à leurs veuves. Le bill est définitivement adopté.

Le bill relatif aux termes des Cours de District de la paroisse d'Orléans, la Première et la Seconde Cour de District exceptées, est finalement adopté.

On acte pour définir plus pleinement les pouvoirs et devoirs du bureau des enregistreurs et inspecteurs, pour l'enregistrement des votants qualifiés de l'Etat, est mis en discussion. Il est lu en entier, puis en troisième lecture et adopté. Le sénateur Bacon présente une autre acte, il est interdisant au bureau des enregistreurs de rejeter un autre serment que celui qui est permit par la Constitution de l'Etat. Ordre lient est donné par la même section de rappeler toutes les autres instructions jusqu'ici émises par eux en contravention de ce bill. La section est adoptée.

Motion est faite de suspendre le réglement et de lire le bill intitulé une seconde fois. La discussion s'élève, à la suite de laquelle le bill a été mis à l'ordre du jour spécial de jeudi, (aujourd'hui.)

On trouvera dans notre partie anglaise une liste des allocations votées pour les diverses institutions sœurs et associations de charité de la ville. Il y en a pour $25,000 et $40,000 en un.

Un message du gouverneur annonce qu'il a signé plusieurs bills.

Le bill pour amender un acte relatif à l'imprimation où à la tenure des emplois publics est discuté et finalement adopté.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—A midi, un quorum est présent et la Chambre peut délibérer.

Le comité judiciaire rapporte d'une manière défavorable sur le bill No 189. Le rapport est accepté.

Isabelle, conl., d'Orléans, présente un bill de secours pour l'église de Rev. Traveler, de Carrollton. Lu une fois.

Diverses nominations sont faites pour remplir des vacances dans les comités permanents. On trouvera ces nominations dans notre partie anglaise.

La Chambre se forme alors en comité général pour prendre en considération le bill relatif à la collection des taxes, et les autres bills référés au comité.

Le comité recommande le bill à la Chambre avec divers amendements. Le bill est remis à vendredi.

L'affaire d'élection contestée entre Victor M. Lange et Robert Lange et entre B. E. Chamby, de St Jean Baptiste, et John S. Hoget, d'Est-Baton-Rouge, est mise en discussion.

Geo. Washington demande l'adoption du rapport de minorité permettant à MM. Lange de siéger comme représentants de la dite paroisse.

De Grange (dém.), d'Orléans, demande le dépôt sur la table de la motion pour adopter le rapport de la minorité. La motion est perdue par 57 contre 9.

Gair, (conl.), d'Est Feliciana, demande la question préalable sur cette motion. McMillen, (rad.), de Carroll, appelle les oui et les non. Résultat, 53 oui, 20 non. La question préalable est soutenue.

La question revient alors sur la motion d'adopter le rapport permettant à MM Lange de siéger comme représentants de la paroisse d'Est-Baton Rouge, lequel rapport est adopté par 58 contre 16.

MM Lange, tous deux de couleur, s'avancent à la barre et prêtent serment comme représentants de la paroisse Est Baton Rouge.

La Chambre s'ajourne.

Il paraît que l'on peut décidément s'attendre à quelque nouvelle expédition bulgare.

Le gouvernement provisoire nouvellement en Serbie avec l'appui ou plutôt la complicité du parti grand-serbe, sous la direction immédiate des agents russes.

Le comité bulgare de Serbie serait, en effet, en lutte ouverte avec le comité de Bucharest que l'on accuserait d'indécision et de lenteur.

La *Correspondance de l'Est*, à laquelle nous empruntons ces détails, ajoute que l'on est informé de cette situation à Constantinople et que tout est prêt pour faire échouer ces manœuvres.

La Porte demanderait en outre à la régence serbe l'expulsion d'agents trop ouvertement compromis avec l'insurrection.

PETITS TORTS QUE LA VAPEUR.—Les sauterelles ont arrêté pendant deux heures un train du chemin de fer, dans le Missouri.

RÉPONSE AU CONSUL DE FRANCE.

— On nous prie d'insérer la lettre suivante en réponse à la communication du consul de France:

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1868.

Monsieur le Rédacteur de l'*Abeille*.

Dans une lettre publiée hier dans vos colonnes, à propos d'une assemblée d'étrangers qui a eu lieu dimanche dernier, M. Fauconnet, gérant du consulat de France, a cru devoir intervenir et s'exprimer ainsi:

"J'ignore, comme vous naturellement l'ignorent sans doute eux-mêmes, ce qu'ils désirent au juste."

Si M. Fauconnet avait attendu un jour de plus pour écrire, ou s'il avait puisé ses informations à bonne source, il eût sans doute épargné à ses nationaux une remarque dont la forme est blessante et regrettable; car il eût appris par le comité délégué vers lui que les désirs de ses nationaux se trouvaient nettement formulés dans l'exposé des griefs que ce comité était chargé de lui transmettre.

Par la même occasion, il eût appris que, loin d'approuver l'affiliation des étrangers à des organisations politiques, nous y étions de tous points opposés.

Du reste, notre but unique ayant été de nous rendre utiles à nos nationaux et à la communauté entière, sans vouloir enfreindre les lois de la neutralité, et tâtre désir étant également de ne pas exposer plus longtemps nos bonnes intentions à des interprétations malveillantes, nous renonçons à une initiative que nous avions considérée un moment comme un devoir.

LE COMITÉ.

☞ L'assemblée des étrangers convoquée pour ce soir est remise indéfiniment.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—30 Septembre.
THERMOMÈTRE DE C. DUBARRY, OPTICIEN, No 111 rue du Canal.

Ci-devant encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	68 degrés.
9 Midi..	76 "
3 heures P. M.	79 "
6 heures P. M.	78 "

LE CLUB DE WASHINGTON DU 6ME WARD.—Ce club, dans le cours de la procession, mardi soir, a été reçu à la résidence de M. E. F. Hoste. Une séréade a été donnée à M. Hoste, mille et aussi à Mme Boisant et à Mlle Antoinette Duchiron, qui avaient participé précédemment à la présentation de nos bannières et d'une guirlande. Le club a été aussi reçu sous les auspices de Mlle C. Denais; après quoi il a fait une visite à Mme Simon Meilleur et M. Joseph Bath.

Le club démocratique de couleur "Constitution" a fait aussi une procession hier soir. A quel propos, c'est ce que nous ignorons.

La Légion de Seymour a été harangée hier à l'hôtel St-Louis par plusieurs orateurs. Le général Steedman, qui avait été annoncé, n'a pas venir.

LES ECTHEURS.—Un détachement nombreux du club des Eclaireurs du 7me ward a passé à cheval hier soir devant nos bureaux, et a fait entendre des hurrahs pour l'*Abeille*. Nous en sommes fort reconnaissants et nous dirons par réciprocité que les Eclaireurs de 1864 et 1865 ont rendu un service précieux dans une partie de la ville qui avait grand besoin d'excitations et d'entraînements patriotiques.

ABUS DE CONFIANCE.—Un nommé Charles Holle a été arrêté sur l'accusation d'avoir obtenu de l'argent au moyen de fausses représentations. Ayant comparu devant la Cour, il a été reconduit en prison où il restera jusqu'à nouvel ordre.

POLICE METROPOLITAINE.—Le bill de la police nouvelle entre en opération aujourd'hui, sous la surintendance provisoire du chef de police Williamson. On croit que le juge Atotocha sera nommé surintendant.

DÉMISSION.—Nous apprenons avec regret que le lieutenant de police Manning a donné sa démission. Depuis quelques années qu'il occupe dans la police, M. Manning avait acquis une expérience et une habileté qu'on ne trouvera pas facilement dans son successeur quel qu'il soit.

DÉMISSIONS.—Nombre d'agents de la police du 2d district ont donné leur démission parce qu'ils n'étaient pas payés.

UN NOUVEAU COMMISSAIRE.—M. B. Civetta, un de nos anciens bouchers de la ville, vient d'être nommé par le maire Conway, commissaire des marchés particuliers dans la ville de la Nlle Orléans. A raison de sa vieille expérience, M. Civetta devrait faire un excellent commissaire. Nous verrons.

MORT SUBITE.—Jean Baptiste Grossier, ayant une épicerie rue d'Orléans No 170 a été trouvé mort lundi, dans son lit, où il avait été mis le dimanche soir, dans un état de soulaison complète. Le dé composition avait déjà commencé quand le corps a été découvert. Le Dr. Bayon, médecin de ville, a certifié, après examen, que la mort provenait d'apoplexie causée par l'abus de spiritueux. Grossier laisse une femme et 3 enfants. Il était âgé de 43 ans et natif du Haut Rhin, France.

MAUVAISE INTENTION EQUIVAUT AU FAIT.—Samuel Lemons (couleur) a été traduit devant le recorder Becker et convaincu d'avoir, le 11 août, volé une paire de harnais appartenant au Dr. A. F. Axson.

M. Swartz, le jeune homme qui soutenait avoir été l'agent autorisé de la collection de la maison Beckett & Wolf, de New York, et qui, par ce moyen, avait obtenu sur de fausses représentations une somme d'argent de M. Dalliel, opticien, rue du Canal, en cette ville, a été convaincu mais avec une recommandation à l'indulgence de la Cour. Une autre accusation d'avoir obtenu de M. Duhamel $25, pèse sur lui.

Julius Dubois et Paul Moreau ont été trouvés coupables d'avoir, de concert avec un A. Foreade, mort depuis, volé deux mules, évaluées à $200 chacune.

Alex. Williams (couleur) a été convaincu d'être ivre, le 29 août, chez Mme Labat, rue des Remparts, 64, dans l'intention de commettre un vol.

Dans l'affaire de Wash. Benjamin (couleur), accusé d'avoir volé une montre et une chaîne d'un nommé Frank Smith, le jury n'a pu s'accorder pour un verdict.

Ainsi, a part Swarts, tous les prévenus trouvés coupables hier, par le jury, sont des gens de couleur ou des nègres.

L'ATTITUDE DE LA RUSSIE.—Nous lisons dans la *Presse*:

La *Gazette de Moscou* nous arrive avec un article important, en ce qui il montre la Russie prête à se détacher de l'alliance prussienne pour entrer avec la France dans des relations d'entière amitié.

Il y a, "dans l'opinion personnelle et indépendante" de ce journal, deux conditions pour que le cabinet des Tuileries "puisse compter sur un concours sérieux et désintéressé de la Russie."

La première de ces conditions, c'est l'abandon complet et définitif de la Pologne.

La seconde exige que la France ne songe pas exclusivement à ses intérêts en Orient, mais qu'elle poursuive "le développement pacifique et libéral des populations chrétiennes de la Turquie, garantie contre toute intervention."

Ce programme ainsi formulé se résume en deux mots:

La liberté de l'égorgement des Polonais par les Russes à Varsovie.

Et la liberté de l'insurrection dans toutes les provinces de l'empire turc.

Ce n'est donc pas un programme qui puisse être proposé ou discuté par la diplomatie.

Tel qu'il est, cependant, il mouterait dans la presse russe, à notre égard, des tendances manifestes que celles qui y régnaient il y a un an.

LE MISSISSIPPI.—La population du Minnesota augmente de 60,000 âmes chaque année, et il en doit les deux tiers à l'immigration.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Affaire de l'insurrection espagnole.

Les Conchas se prononcent pour la révolution.

Le peuple de Madrid suit le mouvement.

Défaite totale d'un général royaliste.

Convocation d'une junte provisoire.

Nouvelles Européennes.

Londres, 30.—Rose et Manuel Concha se sont prononcés pour la révolution. Le peuple de Madrid et la garnison ont suivi le mouvement. La statue de la reine a été traînée dans Médrid par les Rebelles.

Londres 30.—Ca qui suit a été reçu ici:

Parvia, de l'armée royale, a été entièrement défait par les insurgés dans la province de Ciudad Real. Son armée est dispersée et il est lui-même fugitif. Les maréchaux Serrano, de l'armée rebelle, marche sur la capitale sans rencontrer d'opposition.

Cirgenta a été pris par les insurgés. Une junte provisoire a été formée et l'ordre règne partout parmi les insurgés.

Nouvelles de Washington.

Washington, 30.—L'endossement suivant a été mis par le président sur le mémoire et les résolutions de l'Alabama.

Référé à l'Hon. secrétaire de la guerre pour considération et action."

Schofield de son côté a ajouté l'endossement qui suit:

"Respectueusement référé au général Meade pour action sous les instructions du 25 août."

"Le but de ces instructions était de conférer aux commandants de département tous les pouvoirs que le droit de la guerre, et c'est le désir du président que dans les limites de son autorité légale le général Meade exerce pleine discrétion dans son action, à cette fin que dans aucun sas la paix soit préservée."

Enfin l'adjudant-général a endossé de son côté, la pièce en ces termes:

"Respectueusement transmise au général Meade, pour sa gouverne.

Par ordre du général Grant."

Il y a 1500 hommes de troupes fédérales en Virginie.

Toutes procédures ultérieures dans le procès de Surratt dépend de l'action du Grand Jury. Il ne sera pas probable qu'on soutienne les poursuites.

Le Revenu a touché aujourd'hui $475,000.

Le général Blair est ici; il ne refuse à toute démonstration. Il part demain pour l'Ouest.

Washington 30—Nous sommes autorisé et même invité à dire que le rapport sur la conversation entre le Président et le gouverneur Smith, de l'Alabama publié dans le *Chronicle* du matin, a beaucoup exagéré les faits.

Richmond, 30—James K. Cuskee, grand marchand de tabac, est mort aujourd'hui.

Nouvelles des rivières.

St Louis, 30—Le fleuve baisse.

Louisville, 30—Temps clair et agréable. La rivière baisse d'une manière continue. Navigable sur les chutes.

Marchés européens.

Liverpool, 30, au soir—Coton actif. Prix en hausse. Uplands 10 1/2 à 10 1/4. Orleans 10 3/8 à 10 1/2.

Londres, 30, au soir—Bonds 73 3/8.

Frankfort, 30—Bons fermés.

Havre, 30—Coton très ordinaire 1 franc 25 centimes.

Marchés Américains.

New York, 30—Coton plus ferme et moins actif. Ventes aujourd'hui 1900 balles. Mid. 26 à 26 1/2.

New York, 30—Or 140 1/2. Sterling 108 1/2 à 20. 112 1/2.

Mobile, 30—Coton calme à la clôture. Vendu aujourd'hui 300 balles. Mid. 33. Reçu 698. Exporté 79.

New York, 30—Fonds publics en baisse mais fermes. 5-20, 112 1/2 10 40, 104 1/8. Laine tranquille. Porte sur demande de 31 à 32. Argent en baisse fermant à 140 1/2. Affaires générale ment incertaines, par suite du haut intérêt de l'argent.

Balance à la sous trésorerie $21,600,000.

Savanah, 30.—Coton ferme à l'ouverture et actif à la clôture avec une hausse. Mid. 27 1/2 à 28. Vendu aujourd'hui 410. Reçu 367 balles.

Charleston, 30.—Coton actif. Prix en hausse de 1/2 à 1c. Vendu aujourd'hui 459 balles. Mid. 28 1/2 à 28 3/4. Reçu 571 balles.

Cincinnati, 30—Farine actif, inactif et sans changement. Maïs 105. A 70me 61. Porc 29. Graisse 19 1/2 à 20. Lard épaule 18. Grocs très calmes et sans changement.

St Louis, 30—Tabac inactif et sans changement. Farine supérieure $5 20. Maïs, 94. Porc, 28 Bacon, 12 1/2. Plats côtés, 16 à 16 1/4. Jambons, 17 1/2. Graisse, 19.

Louisville, 30—Vendu aujourd'hui, 42 boucauds de tabac. Prix en hausse. Graisse $6 75. Maïs, 81. Avoine, 55. Foin, 18. Mess porc, 29 25. Graisse, 19 1/2. Bacon épaules, 13. Whisky, $1 35.

(Dépêches d'hier soir)

ECHAUFFOURÉE DE NÈGRES DANS L'OUEST LOUISIANE.

Nouvelle Ibérie, 30—Le 28 du courant, à 2 heures, une émeute a eu lieu aux Opelousas. Les insurrections commencent à Grand Coteau, est arrivé hier soir et rapporte que l'émeute a été causée par une difficulté personnelle entre deux blancs.

Les nègres ont menacé de brûler la ville Alors les blancs ont pris les armes et ont envoyé un peloton de 9 personnes pour fouiller une maison, près de la ville, où l'on croyait que les armes et des munitions étaient emmagasinées.

En les a laissé faire leur recherche paisible mais quand, après avoir fini, ils sont montés à cheval pour s'en retourner, des nègres en embuscade leur ont tiré dessus.

Un blanc a été tué et quelques-uns ont été blessés. Les blancs ont répondu au feu et dispersé les nègres.

12 h. M.—Une dépêche des Opelousas reçue à l'instant même dit que les émeutiers ont été dispersés hier matin. Le nombre des gens de couleur tués est inconnu.

Après leur dispersion ceux des nègres qui n'ont pas fait la tête des révoltés ont réclamé la protection des blancs, protection qui leur a été accordée.

Les blancs ont eu un tué, on ne sait pas combien ont été blessés.

Ce qui précède est la meilleure information que nous ayons pu recueillir.

JOSH F. WICHE,
EDWARD H. LOMBARD,
A. DE LACOURT,
WM ROBERTSON.

Washington, 30— Une échauffourée politique a eu lieu à Lancaster, Penn., et a duré plusieurs heures. On a frappé les magasins et on a tiré des coups de pistolet.

Les commissaires d'enregistrement dans le Tennessee sont sous caution pour inscriptions frandaleuses.

Le diocèse catholique du diocèse de New York prohibe les pique niques d'église, le spiritualisme et le magnétisme animal.

Liverpool, 30, midi—Coton animé.

New York, 30, midi— Or 141 3/8. Coton ferme et calme. Mid. 26.

Orbana, Ohio, 30 —Dix chars ont été brûlés par l'explosion d'un char supposé contenir de la nitro-glycérine. Les maisons éloignées d'un quart de mille a été démolie par la commotion.

LE CABLE FRANCO-AMÉRICAIN.—On télégraphe d'Europe:

Paris, 24 septembre.

Le Ministère de ce matin annonce officiellement que la concession faite par le gouvernement à MM. Erlanger et Keuter, les autorisant à immerger un câble télégraphique sous marin entre la France et l'Amérique, a certaines conditions déterminées, est définitive et complète, le capital de 27,500,000 fr., qui est la principale de ces conditions, ayant été souscrit par les concessionnaires.

La concession porte la date de 6 juillet 1868, et confère le privilège d'immerger et d'exploiter un télégraphe sous marin entre la France et les Etats Unis.

Ce câble, si l'on s'en tient au projet actuel, sera dirisé en deux sections: La première, de 2,925 milles de long, de Brest à l'île française de St Pierre, au large de Terre-Neuve; la seconde, de 2,72 milles de long, de l'île St Pierre soit à New-York directement, soit à un point quelconque entre Boston et New-York, avec ligne spéciale jusqu'à cette dernière ville. Longueur totale du câble, 3,647 milles.

La compagnie des constructions télégraphiques a eu charge par pontnet de fabriquer et d'immerger le câble, moyennant 920,000 livres.

Il a été calculé que, le pouvoir de transmission étant au minimum de 12 mots par minute, en tenant à 10 le nombre des heures de la journée de travail et à 2 livres le coût moyen des dépêches, on aura, pour l'année de 300 jours, un revenu de 432,000 livres. Les frais d'entretien et d'exploitation sont évalués à 30,000 livres par an.

D'autre part, le bâtiment français *Travailleur*, de Rochefort, a reçu l'ordre de se rendre dans la Méditerranée, pour surveiller l'immersion d'un câble sous-marin destiné à relier les îles télégraphiques d'Algérie aux côtes de France.

—Un habitant de Wisconsin vient d'inventer une machine à tondre les moutons et les nègres. Les radicaux parlent de l'acheter.

—Sir John Young, le gouverneur actuel de la Nouvelle Galle du Sud, a été nommé gouverneur-général du Canada, à la place de lord Monck.

DU NOUVEAU.—On va essayer en France une préparation de pétrole, ou place de poudre, pour le tir des pièces. Si seulement l'appréciation avait pour résultat d'éclairer les hommes au lieu de les tuer!

Revue Européenne.

AFFAIRES INTERNATIONALES.

L'événement principal de la semaine politique, sur tout le continent européen, a été la fameuse proposition prussienne de désarmement. D'après la dépêche communiquée à M. de Moustier, par M. Solms, 120,000 soldats-citoyens auraient été renvoyés dans leurs foyers. La France a pris ces renseignements comme on en pense, et elle a reconnu que cette grande mesure, qu'elle ressemble en rien à un désarmement, n'avait d'autre but que de permettre au ministre prussien de reporter sur l'exercice courant une dépense de l'exercice courant afin de lui faire faire étant un semblant d'économie.

La *Patrie* et le *Constitutionnel*, ces deux champions de la paix, ont expliqué dans ces détails la petite comédie jouée par monsieur de Bismarck et sont attachés à bien spécifier qu'en France n'avait pas à suivre la même exemple, un changement dans les lois militaires (la Prusse pouvait peut être autrefois à un désarmement.

On devine l'effet qu'ont dû produire ces révélations des journaux officieux sur l'opinion publique, déjà disposée à prendre l'alarmant moindre incident.

Une lettre de Berlin adressée au *Times